Tarif Professionnels Crédit Agricole Franche-Comté
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 31 août 2026.
Voir tous les tarifs bancaires

ADDENDUM au 05/10/2026

Principales conditions tarifaires en vigueur à partir du 05/10/2026.

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/03/2026.

Il comprend les modifications liées aux ouvertures de crédits sur les commissions d'engagement depuis le 24/03/2026.

La mise en place des offres Pro By CA et EDI ADVANCED au 01/06/2026.

La suppression du CAC Professionnel, EKO PRO et du compte auto-entrepreneur offre business au 30/06/2026.

Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession à la suite de la publication de la décision n°2026-1207 QPC du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2026 relative à l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier.

2026 PROFESSIONNELS AGRICULTEURS

Vos tarifs au quotidien.

Principales conditions tarifaires
en vigueur au 1er mars 2026.

FRANCHE-COMTÉ

SOMMAIRE

p. 4 TENUE ET SUIVI DU COMPTE

p. 6 CARTES ET MONÉTIQUE

p. 7 BANQUE À DISTANCE

p. 8 ENCAISSEMENTS

p. 9 PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS

p. 11 OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

p. 12 OPPOSITIONS

p. 13 PRÊTS

p. 15 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

p. 16 ÉPARGNE SALARIALE, RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES

p. 17 OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

p. 21 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

p. 22 SUCCESSION

p. 23 RÉSOUDRE UN LITIGE

Les prix ci-après ne sont pas assujettis à la TVA, sauf ceux spécifiés HT auxquels s'ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération.

Extrait des conditions générales de banque : seuls les frais du Crédit Agricole Franche-Comté vous sont débités, le bénéficiaire supportant les frais éventuels de sa banque, sauf stipulation contraire de votre part.

Nos conseillers sont à votre disposition pour compléter cette information. N'hésitez pas à les contacter. Ils vous conseilleront et vous feront bénéficier, dans les meilleures conditions, des services les plus adaptés à vos attentes.

TENUE ET SUIVI DU COMPTE

1. FONCTIONNEMENT

> Commission de mouvement de compte	0,09 % à 0,20 %/trimestre avec un mini de 11,00 €
• Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer	GRATUIT
> Commission de plus fort découvert	0,07 % à 0,12 %/trimestre
• Si détention d'un Compte-Service	GRATUIT
> Commission de tenue de compte Professionnel	33,25 €/trimestre
• Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer	GRATUIT
> Commission de tenue de compte Agriculteur	24,30 €/trimestre
• Si détention d'un Compte-Service ou d'un Compte à Composer	GRATUIT
> Commission d'immobilisation	2,35 %/trimestre
> Commission de fusion d'échelle	59,74 €/trimestre
> Non remise du bilan comptable au-delà de 24 mois suivant la clôture du dernier exercice	50,00 €

2. RELEVÉ DE COMPTE

> Relevé de compte mensuel		GRATUIT
> Relevé de compte journalier		1,28 €/envoi
> Relevé de compte décadaire	3,80 €/mois	45,60 €/an
> Relevé de compte à la quinzaine	2,30 €/mois	27,60 €/an
> Duplicata de relevé de compte		8,85 €/relevé

3. SERVICES ET OFFRES GROUPÉES

> Recherche simple (HT)	13,50 €/document
> Photocopie remise (HT)	13,50 €/document
> Recherche complexe	NOUS CONSULTER
> Recherche sur relevés de compte (HT)	19,20 €/tranche de 5 mois
> Versement en espèces (hors automate de dépôt valorisé)	10 versements gratuits/mois à partir du 11e : Si versement > ou = à 10,00 € • 0,10 % du montant Si versement < à 10,00 € • 5,00 €/versement
> Retrait d'espèces au guichet (commande de fonds)	5 retraits/mois gratuits 5,00 €/retrait à partir du 6e dans le mois
> Erreur de montant sur pochette de versement espèces	5,00 €/erreur à partir de la 2e dans le trimestre
> Virement reçu	GRATUIT
> Certification de compte (HT)	124,00 €

TENUE ET SUIVI DU COMPTE

> **Location de coffres** (selon volume et valeurs assurées) (HT)	**de 93,00 € à 478,50 €/an**
> **Comptes-Services** (ne sont plus commercialisés)	
• **Agriculteur Essentiel** (HT)	**15,95 €/mois**
• **Agriculteur Privilège** (HT)	**18,10 €/mois**
• **Professionnel** (HT) (selon plafond de l'OC)	**de 25,10 € à 46,65 €/mois**
• **Professionnel Essentiel +** (HT) (1)	**de 33,80 € à 75,75 €/mois**
> **Comptes à Composer**	
• **Agriculteur** (hors options)	**18,55 €/mois (dont Pleinchamp 1,44 € (HT))**
> **Pro By CA Essentiel**	**25,00 €/mois**
> **Pro By CA Essentiel +**	**40,00 €/mois**
> **Pro By CA Intégral**	**70,00 €/mois**
> **Pro By CA Intégral +**	**110,00 €/mois**

(1) Hors options et en fonction des flux confiés.

CARTES ET MONÉTIQUE

1. CARTES COMMERCIALES - COTISATION ANNUELLE
½ tarif à partir de la 6e carte

> Carte Mastercard à Autorisation Systématique		**40,00 €**
	DÉBIT IMMÉDIAT	**DÉBIT DIFFÉRÉ**
> Carte Business	**62,00 €**	**60,00 €**
> Carte Business World (ex Carte Business « Executive » plus commercialisée depuis le 15/09/2024)	**144,00 €**	**142,00 €**

2. RETRAITS PAR CARTE

> Retrait aux automates Crédit Agricole	GRATUIT
> Retrait aux automates hors Crédit Agricole, à compter du 3e dans le mois	**1,00 €**
• **Avec Business World** (ex Carte Business « Executive » plus commercialisée depuis le 15/09/2024)	GRATUIT
> Retrait d'espèces dans votre agence (dépannage) **sans émission de chèque**	**3,50 €**

3. AUTRES OPÉRATIONS CARTE

> Modification des plafonds de la carte	
• **En agence**	**9,00 €**
• **Sur internet ou depuis l'application « Ma Banque »**	GRATUIT

4. MONÉTIQUE

> Location, selon matériel (TPE, ELC...) (HT)	**À partir de 19,00 €/mois**
> Up2pay Mobile (solution d'encaissement sur smartphone en location) (HT)	**À partir de 15,50 €/mois**
> Logiciels spécifiques et commissions	NOUS CONSULTER
> Envoi papier du relevé mensuel détaillé des transactions/cartes	**5,00 €/mois**
> Consommables (rouleaux, vitrophanies)	GRATUIT
> Frais d'installation sur site (HT)	GRATUIT
> Frais de mise à disposition ponctuelle d'un TPE ou réinstallation TPE commerçant saisonnier (HT)	**63,00 €/intervention**
> Assistance téléphonique	GRATUIT
> Frais de désinstallation et de remise à niveau du TPE (HT)	**90,00 €/Intervention**
> Frais de rupture de contrat avant échéance (HT)	SANS ENGAGEMENT

5. ENCAISSEMENT EN LIGNE OU À DISTANCE

> Up2pay Paiement par Lien (solution d'encaissement par e-mail ou sms) (HT) **www.ca-moncommerce.com**	**• Mise en service 50,00 €** **• Abonnement 10,00 €/mois (formule standard) pas d'abonnement mensuel sur formule access** **• Commission et traitement de la transaction** NOUS CONSULTER
> Paiement en ligne sécurisé via l'offre e-commerce de CAWL sur site internet existant (HT)	NOUS CONSULTER
> Certificat SSL « Secure Sockets Layer » (sécurisation du site Internet)	NOUS CONSULTER

BANQUE À DISTANCE

Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet ou opérateur téléphonique

1. PAR TÉLÉPHONE

> Service FILVERT - n° appel : 03 66 33 63 36 [1]	GRATUIT

2. CONTRAT BANQUE EN LIGNE - INTERNET

> Abonnement mensuel offre VISION PRO (service de base)	GRATUIT
> Abonnement mensuel offre VISION PLUS PROF (service de base + virements)	3,15 €
> Abonnement mensuel offre ACTION PRO ABO (offre PLUS PROF + bourse + gestion des effets)	5,90 €
> Accès par utilisateur autre que titulaire, s'il est nommé sur le contrat banque en ligne	GRATUIT
> Option Invest Store Intégral, abonnement annuel	
• **À partir de 12 ordres/an minimum**	GRATUIT
• **Si moins de 12 ordres/an**	80,00 €/an
> Internet :	
• **Relevés de comptes**	GRATUIT
• **Autres courriers**	GRATUIT
> Service E-courrier (conservation des documents bancaires dans l'espace sécurisé en ligne, pendant 10 ans)	
• **Relevés de comptes**	GRATUIT
• **Autres courriers**	GRATUIT

3. TÉLÉTRANSMISSION - EDIWEB - EBICS

> Forfait EDIWEB	26,00 €/mois
> Forfait EBICS	46,00 €/mois
> Forfait EBICS TS	46,00 €/mois
> Forfait EDI ADVANCED Mono Banque	50,00 €/mois
> Forfait EDI ADVANCED Multi Banque (2 banques)	80,00 €/mois
• **Par banque supplémentaire au-delà de 2**	10,00 €/mois
> Forfait Module de trésorerie dans EDI ADVANCED	20,00 €/mois
> Signature électronique disjointe	NOUS CONSULTER
> Forfait Pack Prélèvements	15,00 €/mois

4. CERTIFICAT NUMÉRIQUE

> Abonnement certificat clé USB	NOUS CONSULTER
> Abonnement Ma Signature Mobile	NOUS CONSULTER

5. ASSISTANCE

> Assistance téléphonique (hors Certificat)	GRATUIT

(1) Prix d'un appel local.

ENCAISSEMENTS

1. REMISE DE CHÈQUES

	DATE DE VALEUR	
> Toutes remises	Jour + 1 ouvré	GRATUIT
> Remise de chèques par télétransmission	Jour + 1 ouvré	NOUS CONSULTER

2. REMISE D'EFFETS À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

	DATE D'ÉCHÉANCE	
> Bordereau de remise d'effets papier		5,15 €
• Sur Crédit Agricole Franche-Comté	+ 1 jour ouvré	
• Autres Caisses Régionales	+ 2 jours ouvrés	
• Autres banques	+ 3 jours ouvrés	

Les dates de valeur sur les remises d'effets dont l'échéance est inférieure à 6 jours, ou à vue, ou échus, sont majorées de 2 jours ouvrés pour les effets sur Crédit Agricole Franche-Comté, et de 6 jours ouvrés pour les autres effets, à compter de la date de la remise.

> LCR BOR papier	5,10 €
> LCR BOR - INTERNET - Télétransmission	0,75 €
> Effet papier remis, non conforme	15,80 €
> Rejet tardif, hors délai (après 3 jours)	7,70 €
> Changement de domiciliation, frais de réclamation, prorogation ou suppression	22,75 €
> Demande de restitution d'effet émis ou bascule d'effet à l'escompte (et vice versa)	22,75 €
> Frais de recherche sur effet (HT)	13,45 €

3. ÉMISSION D'AVIS DE PRÉLÈVEMENTS SEPA (SDD)

> À l'unité, par télétransmission (SDD Core & B2B)	0,30 €
> Mise en place B2B	12,00 €
> Attribution d'un n°ICS (Identifiant Créancier SEPA) (HT)	70,00 €

4. RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA (SCT)

> De l'Espace Économique Européen	GRATUIT
> Hors Espace Économique Européen	19,50 €

5. IMPAYÉS

> Sur chèque	Jour - 1 ouvré	GRATUIT
> Sur effet	Valeur crédit en compte	21,15 €

PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS

1. CHÈQUES

> **Paiement par chèque** (Date de valeur : jour)	GRATUIT
> **Chèque de banque**	14,25 €
> **Envoi de chéquier à domicile**	
• **Pli simple**	GRATUIT
• **Pli suivi contre signature**	9,70 €
> **Frais de chèque payé et présenté en infraction**	31,50 €

2. VIREMENTS SEPA (SCT)

> **Virement émis en interne** (Crédit Agricole)	GRATUIT
> **Virement SEPA occasionnel émis sur l'Espace Économique Européen**	
• **En agence**	4,20 €
• **Via Internet - par télétransmission**	NOUS CONSULTER
• **Pour la gamme Pro By CA** (au-delà du nombre d'opérations débitrices de l'offre)	
• **Offres Essentiel et liberté**	0,50 €/virement
• **Offres Essentiel +/Intégral et Intégral +**	0,10 €/virement
> **Virement permanent hors Crédit Agricole**	
- **Frais de mise en place**	GRATUIT
- **Frais de réalisation de chaque virement**	
• **En agence**	1,20 €
• **Via Internet**	GRATUIT
> **Frais de recherche sur virement émis ou reçu** (HT)	13,40 €
> **Frais de mise en service SécurIBAN** (authentification IBAN)	30,00 € puis 0,70 €/IBAN authentifié

3. VIREMENTS INSTANTANÉS SEPA (INSTANT PAYMENT)

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne www.credit-agricole.fr/ca-franchecomte

> **Frais par virement occasionnel**	
• **Vers un compte hors Caisse Régionale**	GRATUIT
• **Vers un pays hors Espace Économique Européen**	voir p. 18

4. VIREMENTS AUTRES

> **Virement spécifique de trésorerie par fax ou mail** (VSOT)	10,00 €
> **Virement spécifique de trésorerie par EDI**	5,50 €

5. AUTRES OPÉRATIONS SUR VIREMENTS

PAIEMENTS ET MOUVEMENTS DE FONDS

> **Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre** (HT)	**16,00 €**
> **Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre** (HT)	**16,00 €**

6. PRÉLÈVEMENTS SEPA (SDD)

> **Frais de rejet de prélèvement sur contestation client**	
• **En agence**	**4,20 €**
• **Sur internet**	GRATUIT
> **Frais pour paiement d'un prélèvement**	GRATUIT
> **Notification du 1er prélèvement** (FIRST)	GRATUIT
> **Changement de domiciliation au profit du Crédit Agricole Franche-Comté**	GRATUIT
> **Blocage d'une liste de prélèvements**	GRATUIT
> **Frais de recherche sur prélèvement émis ou reçu** (HT)	**13,40 €**

7. EFFETS

> **Paiement LCR BOR** (Date de valeur : jour)	GRATUIT
> **Modification du RIB du tiré**	**22,75 €**

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

> **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision** Comprend les frais appliqués au titre du rejet et de l'envoi d'une lettre d'information préalable (pas de 2e prélèvement de frais en cas de nouveau rejet du même chèque)	
• **Si chèque ≤ 50,00 €**	**30,00 €/chèque impayé**
• **Si chèque > 50,00 €**	**50,00 €/chèque impayé**
> **Frais de mise en interdiction bancaire externe** (frais de propagation)	**28,00 €**
> **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision avant rejet - loi MURCEF**	**14,00 €**
> **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision** (1)	**20,00 € maxi**
> **Frais de rejet d'effet pour motif : sans provision, sans avis, à proroger**	**20,00 €**
> **Frais par virement rejeté pour défaut de provision** (1)	**14,90 € maxi**
> **Frais pour saisie-attribution ou saisie conservatoire**	**96,00 €**
> **Frais par saisie administrative à tiers détenteur**	**10,00 % montant opposition avec un maxi de 96,00 €**

> **Commission d'intervention**

PLAFOND	NOMBRE	MONTANT
• Par opération	1	8,00 €
• Par jour	1	8,00 €
• Par mois	10	80,00 €

(1) Frais plafonnés au montant de l'opération rejetée, incluant la commission d'intervention et la notification

OPPOSITIONS

> Frais d'opposition sur chèque ou chéquier	17,50 €
> Frais d'opposition sur un ou tout avis de prélèvement(s)	24,00 €
> Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol	33,50 €
> Frais d’opposition sur carte pour usage abusif	56,35€

PRÊTS

1. OUVERTURE DE CRÉDIT

> Intérêts débiteurs	SELON TAUX EN VIGUEUR
> Commission d'engagement	0,50 %/an
> Forfait OC < ou = à 20 K€ [1]	
• OC forfaitisée ESSENTIEL montant ≤ à 1 500 €	5,00 €/mois
• OC forfaitisée BUSINESS montant 1 501 à 5 000 €	10,00 €/mois
• OC forfaitisée PREMIUM montant 5 001 à 20 000 €	20,00 €/mois
> Mise en place, renouvellement et réexamen de ligne court terme	84,75 €
> Frais de dossier mise en place ouverture de crédit de campagne	86,35 €
> Dépassement de ligne : majoration du taux d'ouverture de crédit	+ 3,00 %

2. CESSION DAILLY

> Commission de bordereau	19,40 €
> Commission de facture	2,60 €
> Commission balance client	72,50 €
> Notification - Prorogation - Modification - Réclamation	25,00 €

3. CRÉDIT COURT TERME

> Frais de dossier	1,00 % mini 159,00 €
> Frais de billet de trésorerie, Dailly, MCNE	4,05 €

4. FINANCEMENT À MOYEN ET À LONG TERME

> Frais de dossier	1,00 % mini 159,00 €

5. AVALS - CAUTIONS - GARANTIES

> Mise en place, renouvellement et réexamen de la ligne	84,75 €
> Taux	2,00 % du montant de l'acte
• Montant minimum annuel	22,80 €
> Frais d'établissement de l'acte	
• Caution retenue de garantie	42,50 €
• Autre caution simple	54,80 €
• Caution complexe	de 165,00 € à 300,00 €
> Frais de renouvellement/prorogation d'un acte existant	42,50 €
> Taux de commission pour cautionnements forestiers (sur la ligne)	0,20 %
> Cautionnement viticole	1,00 % du chiffre d'affaires maxi 1000,00 €
> Mainlevée d'acte de cautionnement bancaire	3,40 €

(1) intérêts débiteurs euribor 3 mois + 3,9 %

PRÊTS

> **Prise de garantie** (selon nature des garanties ; les frais réels seront en outre prélevés au titre de la facturation des organismes externes)	**Mini 100,00 €**
> **Modification ou renouvellement de garantie(s)**	**158,00 €**
> **Mainlevée de garantie** (selon nature des garanties)	**de 67,70 € à 158,00 €**
> **Lettre d'information annuelle des cautions**	GRATUIT

6. FRAIS DIVERS LIÉS AUX CRÉDITS

> **Attestation d'intérêts ou certificat de crédit**	**7,70 €**
> **Arrêté de sommes dûes**	**32,60 €**
> **Duplicata de contrat de prêt** (HT)	**28,80 €**
> **Réédition d'un tableau d'amortissement** (HT)	**24,80 €**
> **Modification du compte payeur ou modification date échéance**	**32,20 €**
> **Avenant au contrat de prêt**	**de 67,70 € à 695,00 €**
> **Transfert de prêt**	**192,00 €**
> **Échéancier de prêt annuel**	GRATUIT
> **Mouvement d'associés - Impact ADE/Assurés ou quotités garanties**	**158,00 € puis 30,00 €/prêt à partir du 2e prêt**

7. PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

> **Commission d'engagement** (à la mise en place)	**1,00 %/an du montant accordé**
> **Frais de dossier**	**0,50 % du montant accordé avec un mini de 500,00 €**
> **Garantie Financière d'Achèvement** (GFA)	NOUS CONSULTER
> **Garantie d'Achèvement des Travaux** (GAT)**/trimestre**	**de 1,00 % à 2,00 % du montant de la caution/an**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

1. PLACEMENTS

> DAT, CDN, Compte excédent de trésorerie	GRATUIT

2. ORDRES DE BOURSE

> Souscription/Remboursement parts sociales Crédit Agricole Franche-Comté	GRATUIT
> Abonnement au service de banque à distance Invest Store Initial	GRATUIT
> Abonnement au service de banque à distance Invest Store Intégral	
• À partir de 12 ordres/an	GRATUIT
• Si moins de 12 ordres/an	96,00 €/an
> Frais de courtage France (hors frais de marché)	
• Sur Internet	
- Avec Invest Store Initial	0,59 % du montant de l'ordre avec un minimum de 7,50 €
- Avec Invest Store Intégral	
• Ordre ≤ 1 000 €	0,99 €
• Ordre > 1 000 €	0,12 % du montant de l'ordre
• Warrant	7,75 €/ordre
• Par téléphone : Bourse-O-Fil (09 69 39 70 25) (1)	1,34 % du montant de l'ordre avec un mini de 12,80 €
• Autres cas de traitement des ordres par services CR	1,20 %
> Ordre de Bourse non exécuté	GRATUIT
> Souscription privatisation	GRATUIT
> Souscription/Remboursement parts sociales Crédit Agricole Franche-Comté	GRATUIT
> Achat/vente de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	1,20 %/plafond de 18,75 €
> Souscription d'OPC (SICAV, FCP...) Crédit Agricole	Les droits d'entrée et de sortie figurent dans les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'Autorité des marchés financiers.

3. DROITS DE GARDE DE TITRES

Ils sont prélevés annuellement sur la valeur des portefeuilles arrêtés au 31/12 de l'année précédente.
Exonération la 1re année.

> Droits de garde de compte titres	
• Forfait annuel de base - mini/maxi	31,80 € à 440,00 €
• Commission proportionnelle	0,25 %
> Détenteurs de l'offre Invest Store Intégrale	GRATUIT

(1) Numéro non surtaxé.

ÉPARGNE SALARIALE, RETRAITE ET ASSURANCES COLLECTIVES

1. ÉPARGNE SALARIALE **(Indexation par rapport à l'indice INSEE)**

ÉPARGNE SALARIALE	TENUE DE COMPTE		DROITS D'ENTRÉE
	Forfait jusqu'à 10 salariés	**Par salarié supplémentaire**	
PEI et PERCOLI (HT)	**199,00 €**	**Nous consulter**	**2,00 %**
> Frais de transfert (HT)			**400,00 €**

2. ÉPARGNE RETRAITE

> Épargne retraite supplémentaire PERO (Art. 83 CGI), **extension fin de carrière**	NOUS CONSULTER
> Épargne retraite additionnelle (Art. 39 CGI)	NOUS CONSULTER

3. ASSURANCES COLLECTIVES

> Santé et prévoyance collectives	NOUS CONSULTER

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

1. PAIEMENTS ET RETRAITS PAR CARTE

PAIEMENTS PAR CARTE	
> Paiements par carte en autre devise que l'euro dans un pays de l'Espace Économique Européen ou paiements par carte effectués dans un pays hors Espace Économique Européen	
• Frais fixes	0,40 €/paiement
• Frais proportionnels au montant du paiement	2,80 % avec un maxi de 50,00 €

RETRAITS PAR CARTE	
> Retrait par carte en euros dans un pays de l'Espace Économique Européen	
- Retrait distributeur automatique	GRATUIT
- Retrait CASH au guichet (hors Crédit Agricole)	
• Frais fixes	3,81 €/retrait
• Frais proportionnels au montant du retrait	0,47 % avec un maxi de 6,80 €
> Retrait par carte en autre devise dans un pays de l'Espace Économique Européen ou retrait effectué dans un pays hors Espace Économique Européen	
- Retrait distributeur automatique	
• Frais fixes	3,00 €/retrait
• Frais proportionnels au montant du retrait	+ 2,40 %
- Retrait CASH au guichet	
• Frais fixes	4,00 €/retrait
• Frais proportionnels au montant du retrait	+ 2,85 %

2. CHANGE

	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Compte en devises		
• Commission de tenue de compte (par mois)		38,00 €
• Découvert en compte	Taux au jour le jour + 3,00 %	
• Commission de mouvement	0,090 %	11,00 €
> Change à terme		
• Mise en place change à terme/Prorogation/Levée par anticipation		85,00 €
• Mise en place Flexigain		125,00 €
• Tirage Flexigain		GRATUIT
> Options de change		
• Mise en place		125,00 €
• Levée anticipée		GRATUIT
> Accès portail change en ligne CA FX	GRATUIT	

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

3. OPÉRATIONS À L'IMPORT

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Virement émis		
• Hors Espace Économique Européen, quelle que soit la devise	0,10 %	23,00 €
- Si télétransmis	0,084 %	14,80 €
+ Commission de SWIFT	GRATUIT	
• Dans l'Espace Économique Européen, devises autres que l'Euro	0,10 %	23,00 €
• Frais à la charge du donneur d'ordre	Forfait 23,00 €	
• Frais d'amendement	Forfait 42,50 €	
> Émission d'un justificatif de paiement	20,00 €	
> Frais de recherche simple	43,00 €	
> Frais de recherche complexe	NOUS CONSULTER	
> Règlement de chèques	0,20 %	96,00 €
+ Commission de SWIFT	GRATUIT	
> Règlement d'effets	0,15 %	49,50 €
• Présentation effet à l'acceptation - Prorogation - Avis de sort		46,00 €
+ Commission de SWIFT	GRATUIT	
> Remise documentaire	0,20 %	80,00 €
+ Commission de SWIFT	GRATUIT	

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (+STAND BY) - IMPORT

	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> **Commission d'engagement** (par trimestre indivisible)	0,30 % (1)	140,00 €
> **Frais de courrier, SWIFT**		64,00 €
> **Modification du dossier** (montant, date, validité)	0,30 % (1)	140,00 €
> **Pas de minimum en cas d'augmentation du montant ou de prorogation de la validité**	0,30 % (1)	
> **Commission de paiement différé ou de levée de document ou utilisation**	0,130 % (1)	130,00 €
> **Frais sur document irrégulier** (Perçus sur le correspondant)		110,00 €
> **Frais de courrier express**	FRAIS RÉELS	
> **Clause UPAS : mise en place**	NOUS CONSULTER	
> **Clause UPAS : utilisation**	NOUS CONSULTER	

(1) commission flat prélevée à la mise en place - calculée par trimestres indivisibles

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

4. OPÉRATIONS À L'EXPORT

PAIEMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Virement reçu de l'étranger		
• Hors Espace Économique Européen	Forfait 19,50 €	
• Dans l'Espace Économique Européen, devises autres que l'euro	Forfait 19,50 €	
> Encaissement de chèque payable à l'étranger		
• Crédit sauf bonne fin	0,20 %	92,00 €
• Commission gestion chèque SBF<100,00 €		16,80 €
> Crédit après encaissement		
• Chèque	0,20 %	92,00 €
• Frais d'envoi		33,00 €
> Frais d'impayés sur chèque		55,00 €
> Encaissement effet, remise documentaire Crédit après encaissement		
• Effet libre	0,15 %	49,00 €
• Remise documentaire	0,20 %	80,00 €
> Encaissement de remise documentaire payable à l'étranger (+ Frais d'envoi au réel)	0,20 %	80,00 €
• Présentation effet à l'acceptation - Prorogation - Avis de sort		45,00 €

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Commission de notification	0,125 %	105,00 €
> Ou commission de confirmation	SELON BANQUE ET PAYS	
> Commission de modification (Hors montant et durée)		105,00 €
> Commission de levée de documents	0,15 %	105,00 €
> Frais de courrier express	FRAIS RÉELS	
> Frais de correspondant	FRAIS RÉELS	
> Escompte de CRÉDOC Export	NOUS CONSULTER	
> Frais de dossier sur opération de négoce international	NOUS CONSULTER	
> Rédaction ou analyse de projet		200,00 €

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

IMPORTANT : Commission de change applicable à toute opération d'achat ou de vente de devise.
Taux applicable de 0,055 % sur le montant de la contre-valeur Euros de l'opération, avec un minimum de 18,60 €.

5. GARANTIE BANCAIRE / SBLC

	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Garantie/SBLC émise		
• **Commission d'engagement** (par trimestre indivisible)	0,30 % (1)	80,00 €
• **Frais d'acte**		100,00 €
• **Frais de mise en jeu**		170,00 €
• **Frais d'avenant ou amendement** (hors modification du montant et de la durée)		105,00 €
> Garantie/SBLC reçue		
• **Frais de notification**	0,10 %	120,00 €
• **Rédaction et/ou analyse d'un projet** (y compris dans le cadre d'une demande sans suite)		40,00 €
• **Frais d'intervention liés à une main-levée/mise en jeu**		40,00 €
• **Frais d'avenant ou amendement** (hors modification du montant et de la durée)		105,00 €

6. AUTRES OPÉRATIONS

	COMMISSION DE GESTION	
	TAUX	MINI €
> Frais de pré-analyse de documents, assistance technique (garantie, crédit documentaire, financement...)		110,00 €
> Avances en devise autre que l'Euro		
• **Frais de mise en place**		60,00 €
• **Frais de prorogation ou de remboursement anticipé** (par dossier)		60,00 €
• **Financement moyen et long terme, clause UPAS, escompte sur CRÉDOC export**	NOUS CONSULTER	
> Opérations diverses		
• **Impayés, protêt...**		45,00 €
• **Renseignements commerciaux**		70,00 €

7. PLACEMENT EN DEVISE AUTRE QUE L'EURO

> DAT en devise autre que l'Euro : Frais de mise en place		80,00 €
> Remboursement anticipé de DAT		40,00 €

(1) commission flat prélevée à la mise en place - calculée par trimestres indivisibles

Votre virement international sera exécuté dans les 5 jours ouvrés bancaires, ou sous 1 jour ouvré bancaire s'il s'agit d'un virement SEPA, et sous réserve que les conditions d'acceptation de l'ordre de virement soient réunies.

Remarques générales sur les opérations avec l'étranger.
La commission de change ne s'applique que pour les opérations libellées dans une devise autre que l'euro, différente de la devise du compte qui enregistre l'opération. Les frais de la banque étrangère s'ajoutent à ces commissions.

Information sur les virements émis :
Imputation des frais de virements internationaux
- Frais BEN : le bénéficiaire supporte l'ensemble des frais
- Frais SHARE : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement; ceux du CA, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant

Attention : si le virement a été émis avec option SHARE ou BEN, le montant crédité peut-être différent du montant nominal.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Nos experts dédiés aux assurances sont là pour vous accompagner

> Protéger votre activité	NOUS CONSULTER
> Assurer vos outils de travail	NOUS CONSULTER
> Sécuriser vos revenus	NOUS CONSULTER
> Protéger vos salariés	NOUS CONSULTER
> Protéger votre famille	NOUS CONSULTER
> Assurer vos biens personnels	NOUS CONSULTER

Les contrats d'assurance sont proposés par PACIFICA et PREDICA. Évènements garantis et conditions indiqués au contrat. PACIFICA, compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris CEDEX 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard – 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026 [1]
Rubrique applicable aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels

> MINEURS	GRATUIT
> MAJEURS	
• **Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €**	GRATUIT
• **Montant total des soldes des avoirs ≥ 10 000 €**	**1,00 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite du montant fixé par la règlementation [2]**

BON À SAVOIR

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

(1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

(2) Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

RÉSOUDRE UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS AMIABLE : VOTRE AGENCE ET LE SERVICE CLIENT

VOTRE AGENCE :

Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

LE SERVICE CLIENT :

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client.
Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Par ailleurs, si une réponse ne peut pas vous être apportée immédiatement, nous vous invitons à formuler votre réclamation par écrit.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse :
Crédit Agricole de Franche-Comté - Service Réclamations Clients - 11 avenue Elisée CUSENIER - 25084 BESANÇON CEDEX 9 ou par mail à :
service.reclaclients@ca-franchecomte.fr.

Le Crédit Agricole Franche-Comté accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Il s'engage également à vous tenir informé dans un délai de 10 jours ouvrés. Si votre demande est de nature complexe ou nécessite l'intervention de filiales ou partenaires du Groupe Crédit Agricole, une réponse vous sera apportée dans un délai maximal de 2 mois.

LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 17 jours calendaires suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 40 jours calendaires en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée dont les coordonnées sont disponibles auprès de votre agence.

EN DERNIER RECOURS AMIABLE : LE MÉDIATEUR

La saisie d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- En tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur du Crédit doit être saisi par écrit pour les litiges portant sur les refus de financement, dénonciation de lignes ou de garanties par voie électronique :
https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

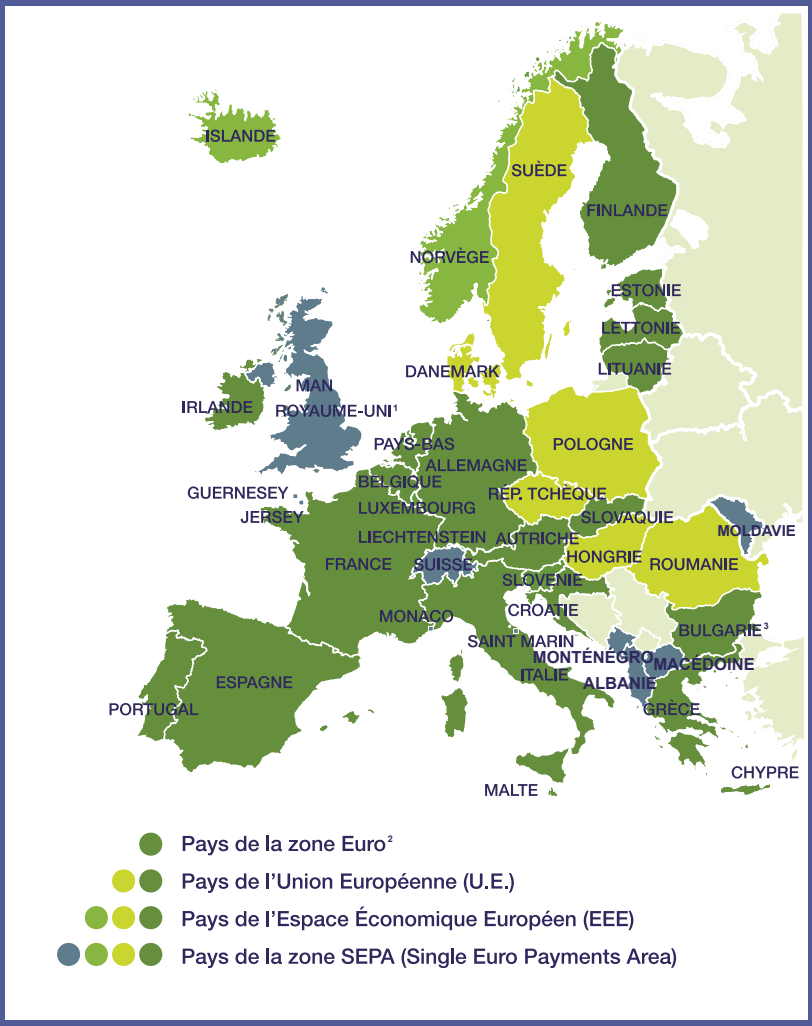

(1) Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.
(2) Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.
(3) La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

Le Vatican et Andorre ont intégré la Zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

www.credit-agricole.fr/ca-franchecomte

Tous les services de la banque en ligne : souscriptions, devis, simulations... (1) (2)

MA BANQUE

Suivez votre compte et gérez votre budget sur votre smartphone. (2) (3)

PACIFICA

Déclarez un sinistre en quelques minutes depuis votre smartphone. (2) (3)

MON CHANGE

Vos opérations de change à cours connu, consultation de vos comptes en euros et en devises, etc. (2) (3)

CA BOURSE

Suivez vos portefeuilles boursiers en toute liberté depuis votre smartphone. (2) (3)

ASSISTANCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

BANQUE AU QUOTIDIEN
03 84 24 51 51 (4) (5)

CRÉDIT AUTO/CONSO
03 84 24 33 33 (4) (5)

ASSURANCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

PARTICULIERS
03 84 24 30 30 (4) (5)

PROFESSIONNELS
03 81 84 83 95 (4) (5)

AGENCE

(agence en ligne)
du lundi au samedi matin

SUCCESSIONS
03 84 24 85 93 (4) (5)

SÉPARATIONS
03 81 82 00 09 (4) (5)

MAJEURS PROTÉGÉS
03 81 82 66 18 (4) (5)

FRONTALIÈRE
03 81 21 00 41 (4) (5)

#SOS CARTE

7j/7, 24h/24

Carte bancaire bloquée, volée, perdue
09 69 39 92 91 (5) (6)

Suivez l'actualité du Crédit Agricole Franche-Comté sur Facebook, X, Instagram, LinkedIn, YouTube. (1) (2)

Document informatif à vocation non-publicitaire

(1) Services gratuits, hors coût de communication téléphonique et hors coût d'abonnement facturé par votre fournisseur d'accès Internet. (2) Tout accès à Internet depuis votre mobile peut faire l'objet d'un surcoût selon votre opérateur et votre forfait mobile. (3) Le Crédit Agricole Franche-Comté n'est pas responsable de la mauvaise installation des applications, ou d'éventuels bugs causés sur votre mobile suite à leur installation. (4) Prix d'un appel local. (5) Appel susceptible d'être enregistré. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. (6) Offre soumise à conditions et réservée aux clients du Crédit Agricole. Voir les services proposés selon les cartes éligibles, et les conditions de tarification des services, dans les Caisses régionales participantes.

11/2025 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit - Siège social: 11 Avenue Elisée Cusenier, 25084 Besançon CEDEX 9 – Tél.: 03 81 84 81 84 - Fax: 03 81 84 82 82 -www.credit-agricole.fr/ca-franchecomte - Immatriculée sous le numéro d'identification 384 899 399 RCS Besançon - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 024 000 – Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 25012022000000009 délivrée par la CCI de Saône-Doubs, bénéficiant de Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris.

Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 4 Place de Budapest - CS 92459, 75436 Paris CEDEX 09. Voir le site: www.banque-france.fr Contrôlée par Crédit Agricole S.A.: 12 place des États-Unis – 92127 Montrouge CEDEX. Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers: 17 place de la Bourse 75082 Paris CEDEX 02.

Numéro CITEO: FR234344_03SRMK

LE TRI FACILE